

Distribution de : FRAISSINET

Maître d'ouvrage : MAIRIE DU MALZIEU FORAIN

Lieu de prélèvement	Terrain			Laboratoire										
	Chlore total mg(Cl2)/L	pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie					
				Bact. coli- formes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbi- dité NFU
RESERVOIR DE FRAISSINET SORTIE RESERVOIR	<0.03	6,2	9,6	0	0	16	1	0	44	0.014	<0,01	1,7	1,2	0,2
LANGLADE HABITATION PARTICULIERE	<0.03	6,3	18,4	0	0	10	227	0	46	<0,01				<0,2
Limites de qualité en gras <i>Références de qualité en italiques</i>		9		0	0			0	1100		0,1	50		1
	maximum minimum	6,5							200					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Distribution en recommandation d'usage permanente

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés. Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables et le caractère agressif de l'eau.

Bien que les résultats microbiologiques du contrôle soient conformes, ce réseau présente des non-conformités microbiologiques épisodiques. Les recommandations d'usage permanentes en place sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée en l'état pour la boisson et les préparations alimentaires des personnes fragiles. Le détail des recommandations est consultable en mairie.

La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau. Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.

Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment. En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.

Conclusions

Interprétations

Préconisations